

## « Le projet du Grand Paris est bien parti »

Le projet du Grand Paris a suscité beaucoup de réactions des élus et des architectes eux-mêmes. Il laisse au public un sentiment de confusion alors que l'enjeu est majeur pour la région capitale. Urbaniste spécialisé dans l'aménagement des grandes régions urbaines au sein du conseil scientifique de la fondation mondiale Metropol, Charles Lambert expose les conditions de réussite de ce programme.

**Pourquoi les travaux des équipes d'architectes mandatées par le ministère de la Culture ont-ils conduit à la confusion ?**

La communication et la concertation publique sont des éléments

constituants de l'urbanisme. Dans ce domaine plus qu'ailleurs, ce qui ne peut s'expliquer à ceux auquel on le destine n'existe pas. C'est une question méthodologique. Le ministère de la Culture, qui a missionné les architectes, ne connaissait pas assez ces sujets de l'urbanisme, qu'il confondait trop avec l'architecture. Il s'est engagé dans un piège. De leur côté, les architectes mandatés, stupéfaits d'être questionnés sur un sujet de cette ampleur, même trop nombreux à être appelés et pour une mission trop brève et sans lendemain envisagé, lancé par un ministère peu central sur le sujet, n'ont pas flairé le risque d'impasse.

**Faut-il faire, comme beaucoup le suggèrent, la somme des 10 projets commandés ?**

Les travaux des 10 équipes ont le grand mérite d'avoir révélé la diversité des marges de manoeuvre pour le développement d'une ville comme Paris et son système urbain. Par contre, il y a dans de tels systèmes urbains des niveaux d'enjeu très différents, qui requièrent des pratiques démocratiques, culturelles et sociales distinctes. Malgré l'apparente spécificité de chaque grande ville, il y a des méthodes de travail précises, approfondies par les urbanistes du monde entier. Il suffit de les appliquer, la négociation entre 10 projets n'en fait pas partie.

**Le projet du Grand Paris est devenu celui du secrétariat d'Etat à la Région capitale, au regret des architectes et d'élus locaux. Quels sont les points positifs ?**

Ce projet est bien parti. Ces travaux ont débuté par la formulation d'une vision globale. Ils se sont penchés sur cette plaie qu'est la spéculation foncière, qui a faussé tout l'art français des villes ; c'est de là que sont nées les propositions de surtaxation ou de préemption circulaires autour des futures gares nouvelles, qu'il ne faut pas confondre avec des périmètres d'urbanisation à outrance. La proposition de Christian Blanc d'une organisation polycentrique et économiquement spécialisée de l'agglomération est appropriée. Le but recherché étant de rendre visibles des centres d'excellence. Alors ! Qu'un programme violent de nouvelles infrastructures de transport

des personnes ait été associé à cette organisation polycentrique en était un corollaire impératif. Il reste que l'urbanisme, c'est beaucoup plus que cela, mais le gouvernement voulait insuffler d'urgence dans le Grand Paris tout un volet d'arguments de compétitivité accrue vis-à-vis des autres villes mondiales, qu'il jugeait très insuffisants dans le schéma directeur préparé et concerté par la région. L'ambiguïté et les conflits viennent de là. Comme le dit très justement Jean Nouvel, l'urbanisme est une réponse politique à une question politique.

**Comment avancer ?**

Il faut d'abord compléter les analyses et le projet sur quatre points stratégiques : la construction européenne bouscule le développement de l'urbanisation entre Londres et la Rhénanie. Le Grand Paris doit être élargi aux villes et régions de Calais à Compiègne par Amiens. Mieux : un axe Paris-Londres, comme la route 128 entre Boston et New York, qui a tiré le développement des Etats-Unis après guerre. Il faut dire comment et où vont pouvoir être réalisés dans le Grand Paris 1,5 million de logements à construire d'ici à 2030. Dresser un bilan officiel de la consultation des 10 équipes d'architectes en sélectionnant celles de leurs propositions auxquelles on confèrera publiquement un caractère stratégique. Enfin, réaffirmer simultanément le principe constitutionnel de subsidiarité par lequel il revient, au niveau local, de maîtriser les formes et la distillation des changements à apporter à l'urbanisation actuelle des communes du Grand Paris. Ensuite, attribuer aux 10 équipes d'architectes 600 milliards de francs, à répartir, y compris celui de la ville de Paris, à inventer l'avenir immédiat, même les discussions avec les régions et les villes moyennes voisines de l'Île-de-France au Nord pour développer une nouvelle partie du système urbain du Grand Paris. Ne pas stopper les projets actuels du secrétariat d'Etat sous prétexte de les améliorer encore. Vérifier qu'il ne serait politiquement pas si compliqué de réécrite dès l'automne prochain certains chapitres du schéma directeur à la lumière des thèmes stratégiques ainsi développés entre-temps.

PROPOS RECUEILLIS PAR A. C.

12 000 m<sup>2</sup> divisibles encore disponibles



L'Entreprise - 95863 Cergy-Pontoise Cedex  
55 - e-mail : contact@parc-saint-christophe.com  
nt-christophe.com